



Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2023-0034

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur FLOQUET Yves tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

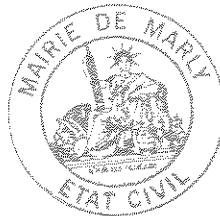
### DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3389 à Monsieur FLOQUET Yves domicilié à Marly (Nord) – 3 rue Antoine de Saint Exupéry – Résidence Jean Mermoz.

Cette concession est accordée à compter du 28 mars 2023 pour une durée de cinquante ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de TROIS CENT VINGT CINQ EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 28 mars 2023



Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le  
et de la publication le